



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 42775

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre du logement sur les travaux effectués par la commission de récolement des dépôts d'oeuvres d'arts, dans son ministère. En effet, cette commission, initiée en 1996, vient de déposer un bilan qui laisse apparaître un nombre de disparition d'oeuvres d'arts d'environ 13 %. Il souhaite donc connaître les mesures qui vont être mises en place dans son ministère, pour tenter de réparer ce préjudice culturel.

Texte de la réponse

Les oeuvres d'art déposées par le Mobilier national, ou Fonds national d'art contemporain (FNAC), dans les locaux du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM) et des quatre secrétariats d'État qui y sont rattachés, font l'objet, de leur dépôt à leur restitution, d'un suivi spécifique. Un inventaire est dressé et les objets sont photographiés, répertoriés et listés dans une base de données informatique. Les objets déposés sont aussi entretenus et le ministère veille au financement des éventuels dommages. Du fait de la création du MEEDDM, issu principalement de la fusion des anciens ministères de l'écologie et de l'équipement et de la restructuration de l'ensemble de l'administration centrale, les différentes directions sont en cours de regroupement sur le site de La Défense et d'importants déménagements sont réalisés. À cette occasion, il est prévu de restituer des objets déposés dont l'usage serait devenu inutile, en limitant les dépôts, pour l'essentiel, aux cabinets ministériels. En complément, un récolement, tant avec le Fonds national d'art contemporain qu'avec le Mobilier national, sera programmé en cours d'année.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42775

Rubrique : État

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1725

Réponse publiée le : 19 janvier 2010, page 636